

La candidature de Taputapuātea de nouveau au programme de l'UNESCO

RENCONTRE AVEC FRANCIS STEIN, ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. TEXTE : F.S ET M.D. PHOTOS : SCP.

26

HIRŌA JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

La 40^{ème} session du comité* du Patrimoine Mondial de l'UNESCO se tient du 10 au 26 juillet à Istanbul, en Turquie. Une délégation d'observateurs polynésiens s'y rend pour promouvoir la candidature du site de Taputapuātea.

Le directeur de cabinet du Ministre de la Culture se rendra à la session du comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO à Istanbul, accompagné de deux des membres du personnel du SCP engagés dans l'instruction du dossier de candidature de Taputapuātea. Tous trois auront le statut d'observateurs en tant que représentants de pays porteur de projet. L'objectif reste le même : convaincre les participants du bien fondé de la candidature polynésienne afin d'obtenir en 2017 le prestigieux label « Patrimoine Mondial de l'UNESCO ».

Un projet qui a plus de 20 ans

Ce projet d'inscription a débuté en 1995 et le cheminement a été très long. En 2001-2002, le dossier de candidature UNESCO du *marae* Taputapuātea obtient un écho favorable de la part du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer à Paris. A partir de novembre 2005, une commission de la « Jeune Chambre Economique de Tahiti » (JCET) est créée à l'initiative de l'ancien sénateur Richard Tuheiava. Le but : sensibiliser la communauté polynésienne sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel et naturel polynésien. L'année suivante, elle initie l'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en tant que « moteur » d'une démarche de préservation globale du patrimoine culturel *mā'ohi*. En juin 2009, le site est présenté au Comité des Biens français à Paris, pour examen préalable à son inscription sur la liste indicative française. En septembre 2009, le gouvernement de la Polynésie française adopte plusieurs arrêtés en conseil des ministres, posant officiellement sa volonté politique de soutenir les deux dossiers de candidature UNESCO, pour les îles Marquises et pour le site de Taputapuātea, en structurant techniquement et administrativement le cadre de travail (arrêtés n° 1475 CM modifié et n° 1477 CM du 4 septembre 2009).

Le Comité du Patrimoine Mondial rendra sa décision en juillet 2017

Le 31 mai 2010, le dossier de candidature de Taputapuātea prend le nom de Te Pō - Taputapuātea, Vallée de Ōpoa et est inscrit pour la toute première fois sur la liste indicative des biens français à classer au Patrimoine Mondial. En septembre 2010, le dossier de candidature du site est présélectionné par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO parmi les sites français du Pacifique qui seraient intégrés dans le dispositif de désignation en amont pour la zone UNESCO-Pacifique, en tant que site à vocation transnationale.

En 2015, la décision est prise de ré orienter et de renommer le dossier de candidature en Paysage culturel de Taputapuātea, afin d'intégrer au-delà des *marae* de la pointe Matahira i te ra'i et la vallée de Ōpoa, celle de Hotopu'u, les montagnes sacrées Tea'etapu et Orofatiu, les sources, la passe Te Ava Mo'a et le *motu* Atara.

Le dossier de candidature a été rédigé et déposé par la Polynésie française auprès des instances du Ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2016, et déposé par la France auprès du Centre du Patrimoine Mondial en février 2016. La décision du Comité du Patrimoine Mondial sera connue en juillet 2017. ♦

LES POINTS FORTS DU SITE TE PŌ - TAPUTAPUĀTEA :

- Il recèle une tradition orale très forte à travers son *paripari fenua* qui la relate ;
- Il est situé au pied des montagnes sacrées Tea'etapu et Orofatiu, les forêts plantées et façonnées par les ancêtres, et face à la passe sacrée Te Ava Mo'a, le *motu* Atara ;
- Il abrite le complexe archéologique comprenant entre autres richesses culturelles le *marae* Taputapuātea ;
- Plus de 300 autres vestiges archéologiques se trouvent dans les vallées de Ōpoa et Hotopu'u ;
- 57 *marae* sont encore visibles ;
- Des traces du mode d'implantation des sociétés anciennes sont encore bien présentes dans les vallées : agriculture, *marae*, etc. ;
- Ce site est un témoignage unique de la civilisation *mā'ohi*.

* La composition actuelle du Comité est la suivante : Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Croatie, Cuba, Finlande, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

